

**ARKE1PM**

2014 - 2015

Année d'études préparatoire au master en histoire de  
l'art et archéologie, orientation générale**A Louvain-la-Neuve - 56 crédits - 1 année - Horaire de jour - En français**Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **NON**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Organisé par: **Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)**Code du programme: **arke1pm****Table des matières**

Introduction .....	2
Profil enseignement .....	3
- Compétences et acquis au terme de la formation .....	3
- Programme détaillé .....	3
- Programme par matière .....	3
Informations diverses .....	5
- Conditions d'admission .....	5
- Pédagogie .....	6
- Evaluation au cours de la formation .....	6
- Formations ultérieures accessibles .....	6
- Gestion et contacts .....	6

## ARKE1PM - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

Cette année préparatoire vous permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour entamer le programme de master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale.

La réussite du programme de l'année préparatoire est sanctionnée par une attestation qui donne accès au programme de master visé.

#### Votre profil

Ce programme est accessible si vous n'avez pas les prérequis pour accéder directement au master désiré (maximum 60 crédits, voir conditions d'admission).

#### Votre programme

En fonction du parcours antérieur de l'étudiant, le programme (de maximum 60 crédits) sera constitué d'un ensemble de cours défini en concertation avec le conseiller aux études et le secrétaire du jury. Ces cours seront choisis au sein du programme de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale.

## ARKE1PM - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

L'année d'études préparatoire vise à donner aux étudiants les connaissances et aptitudes de base en histoire de l'art et archéologie, afin qu'ils puissent suivre avec succès le [Master \[60\] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale](#) ou le [Master \[120\] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale](#).

Le programme d'études comporte des cours visant à développer chez l'étudiant :

- la curiosité intellectuelle et le sens critique;
- une sensibilité à la culture matérielle et aux réalités artistiques;
- une connaissance des techniques d'approche technologique en archéologie et histoire de l'art;
- une connaissance des arts et civilisations de l'Europe occidentale, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours.

## ARKE1PM Programme détaillé

### PROGRAMME PAR MATIÈRE

Le programme sera constitué en fonction du parcours antérieur de l'étudiant (minimum 16 crédits et maximum 60 crédits).

#### o Formation générale (18 crédits)

○ LFIAL1140	Arts et civilisations	Marco Cavalieri, Alexander Streitberger (coord.), Brigitte Van Wymeersch	30h	3 Crédits	1q
○ LFIAL1150	Fondements historiques de la civilisation occidentale I : Antiquité et Moyen-Age	Françoise Van Haeperen, Jean-Marie Yante	30h	3 Crédits	1q
○ LFIAL1160	Fondements historiques de la civilisation occidentale I : Temps modernes et époque contemporaine	Paul Servais, Laurence Van Ypersele	30h	3 Crédits	1q
○ LFIAL1430A	Critique historique	N.	30h	3 Crédits	2q

#### o Deux cours au choix (6 crédits)

Ces cours sont à choisir en concertation avec le responsable du programme, en fonction du projet de l'étudiant.

⊗ LFIAL1420A	Fondements historiques de la civilisation occidentale II : antiquité	Françoise Van Haeperen	22.5h	3 Crédits	2q
⊗ LFIAL1420B	Fondements historiques de la civilisation occidentale II : moyen âge	Jean-Marie Yante	22.5h	3 Crédits	2q
⊗ LFIAL1420C	Fondements historiques de la civilisation occidentale II : temps modernes	Silvia Mostaccio	22.5h	3 Crédits	2q
⊗ LFIAL1420D	Fondements historiques de la civilisation occidentale II : époque contemporaine	Laurence Van Ypersele	22.5h	3 Crédits	2q

#### o Archéologie et histoire de l'art - différentes périodes (10 crédits)

Arts et civilisations - 10 crédits à choisir parmi :

⊗ LARKE1451	Arts et civilisations : antiquité égyptienne et proche-orientale	Marie-Cécile Bruwier, Nicolas Cauwe	37.5h	5 Crédits	1q ⊗
⊗ LARKE1452	Arts et civilisations : archéologie du nord-ouest européen	Laurent Verslype	37.5h	5 Crédits	2q ⊗
⊗ LARKE1453	Arts et civilisations : arts du moyen-âge	Philippe Bragard (coord.), Ralph Dekoninck	37.5h	5 Crédits	2q ⊗
⊗ LARKE1454	Arts et civilisations : antiquité gréco-romaine	Marco Cavalieri, Jan Driessen	37.5h	5 Crédits	2q ⊕

⌘ LARKE1455	Arts et civilisations : architecture des temps modernes et de l'époque contemporaine	Philippe Bragard	37.5h	5 Crédits	2q ⊕
⌘ LARKE1456	Arts et civilisations : arts visuels des temps modernes et de l'époque contemporaine	Alexander Streitberger	37.5h	5 Crédits	2q ⊗

### o Archéologie et histoire de l'art - outils et méthodes (28 crédits)

○ LARKE1236	Introduction à la conservation du patrimoine (conservation et muséologie)	Marie-Cécile Bruwier	30h	4 Crédits	2q
○ LARKE1237	Interprétation de l'image - Introduction aux méthodes iconologiques	Ralph Dekoninck	15h	3 Crédits	1q
○ LARKE1238	Notions d'esthétique et de philosophie de l'art	Danielle Lories	22.5h	3 Crédits	1q
○ LARKE1310	Archéologie du bâti	Philippe Bragard, Laurent Verslype	15h	3 Crédits	2q
○ LARKE1421	Introduction à la pratique scientifique en archéologie, histoire de l'art et musicologie	Joël Roucloux, Brigitte Van Wymeersch, Laurent Verslype	37.5h	6 Crédits	1 + 2q

### o Introduction à la pratique scientifique (6 crédits)

L'étudiant choisit un des deux cours suivants :

⌘ LARKE1232	Introduction à la pratique scientifique en archéologie	Marco Cavalieri, Jan Driessen	37.5h	6 Crédits	1 + 2q
⌘ LARKE1234	Introduction à la pratique scientifique en histoire de l'art	Philippe Bragard, Ralph Dekoninck	37.5h	6 Crédits	1 + 2q

### o Technologie (3 crédits)

L'étudiant choisit un des deux cours suivants :

⌘ LARKE1230	Technologie de l'antiquité et archéométrie	Jan Driessen, Simon Jusseret	22.5h	3 Crédits	1q
⌘ LARKE1233	Technologie et notions d'histoire des techniques, du moyen âge à l'époque contemporaine	Philippe Bragard	22.5h	3 Crédits	1q

## ARKE1PM - Informations diverses

### CONDITIONS D'ADMISSION

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

**ATTENTION** : A partir de l'année académique 2015-2016, et ce en raison de l'application du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les années préparatoires au master ne seront plus organisées.

#### Conditions générales

**Accès à l'année préparatoire sur base d'une "passerelle"** : voir [les pages sur les passerelles](#)

**A l'issue de la procédure d'admission pour les masters**, l'étudiant peut être amené à suivre des enseignements complémentaires qui représentent au maximum 60 crédits supplémentaires. Lorsque ces enseignements complémentaires dépassent 15 crédits, cette formation constitue une année d'études préparatoire.

**Accès à l'année préparatoire sur base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience personnelle ou professionnelle** :

L'article 53 du décret du 30 mars 2004 précise que: "par dérogation à l'article 51, sans préjudice de l'article 60, et en vertu d'une décision des autorités académiques, en vue de l'accès à des études de deuxième cycle, le jury de ces études peut valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle.

Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités académiques, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès".

**Accès à l'année préparatoire sur base d'une valorisation de 180 crédits ECTS par le Jury d'admission (admission personnalisée sur dossier)** pour les porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger (qui ne donne pas accès à cette année d'études sur base des conditions générales reprises ci-dessus).

#### Conditions spécifiques d'admission

Cette année d'études s'adresse :

- aux étudiants qui répondent aux conditions de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 30/6/2006 fixant les conditions d'accès aux études à l'université pour les porteurs de grades académiques délivrés hors université (dit **arrêté "passerelles"**);

Sont admis à l'année préparatoire au master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale, les étudiants porteurs du grade académique suivant qui, après vérification de l'acquisition des matières prérequis n'obtiennent pas un accès immédiat au master (catégorie 2) :

- BA en arts plastiques, visuels et de l'espace - type long
- aux porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger, dont les connaissances ont été jugées insuffisantes par le jury pour accéder au [Master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale \[120\]](#) ou au [Master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale \[60\]](#), suite à la procédure d'admission (voir rubrique Admission);
- aux étudiants, qui ne sont pas titulaires d'un diplôme autorisant l'accès direct au master, mais qui peuvent faire valoir des savoirs et compétences utiles acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle (**VAE**).

#### Procédures particulières d'admission et d'inscription

Consultez les [conditions d'admission générales](#)

##### Pour les étudiants belges :

Pour les passerelles de catégorie I, l'inscription à l'année d'études préparatoire se fait directement au Service des Inscriptions de l'UCL. Pour les passerelles de catégorie II, la demande d'admission doit être introduite auprès de Mme Fiorella Flamini, conseillère aux études de la Faculté de philosophie, arts et lettres" (Collège Mercier, 14 bte L3.06.01, Place Cardinal Mercier B-1348 Louvain-la-Neuve, conseiller.etudes-fial@uclouvain.be, tel. : +32 (0)10 47 48 57). Le dossier de demande d'admission comportera une lettre de motivation, une copie des relevés de notes pour toutes les années d'études supérieures suivies, une copie du/des diplôme(s) obtenu(s) et, en cas de parcours professionnel, un curriculum vitae.

**Pour les étudiants étrangers** : la demande d'admission est soumise au jury des études de master. La procédure particulière pour les étudiants réguliers internationaux est détaillée à l'adresse suivante : <https://www.uclouvain.be/14041.html> .

**Pour les étudiants VAE** : la demande d'admission doit être introduite auprès de la Conseillère aux études (Collège Erasme, Place Blaise Pascal, 1 à 1348 Louvain-La-Neuve - [Fiorella Flamini](#) ).

## PÉDAGOGIE

---

Le programme de cours de chaque étudiant est établi en fonction de son parcours académique antérieur et en vue de le doter des prérequis nécessaires à l'accès au master.

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition de ces prérequis. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Selon les types d'enseignement et de cours, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors d'une des 3 sessions d'examens : janvier - juin - août/septembre), tandis que l'évaluation de séminaires impliquera une participation plus substantielle de l'étudiant et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](#)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

## FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

---

L'année d'études préparatoire ne mène pas à un diplôme et la réussite de celle-ci donne accès au [Master \[60\] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale](#) ainsi qu'au [Master \[120\] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale](#). Seule une attestation de réussite sera délivrée.

## GESTION ET CONTACTS

---

### Gestion du programme

Entité de la structure FIAL

Sigle	<b>FIAL</b>	
Dénomination	Faculté de philosophie, arts et lettres	
Adresse	Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 48 50 - Fax 010 47 20 53	
Site web	<a href="https://www.uclouvain.be/fial">https://www.uclouvain.be/fial</a>	
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)	
Faculté	Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)	
Mandats	<a href="#">Philippe Hiligsmann</a> <a href="#">Béregère Bonduelle</a>	Doyen Directeur administratif de faculté

Commissions de programme	Commission de programme en histoire de l'art et archéologie ( <a href="#">ARKE</a> )
	Ecole de philosophie ( <a href="#">EFIL</a> )
	Commission de programme en langues et lettres anciennes ( <a href="#">GLOR</a> )
	Commission de programme en histoire ( <a href="#">HIST</a> )
	Commission de programme en langues et lettres anciennes et modernes ( <a href="#">LAFR</a> )
	Commission de programme en linguistique ( <a href="#">LING</a> )
	Commission de programme en langues et lettres modernes ( <a href="#">LMOD</a> )
	Louvain School of Translation and Interpreting (anc. Marie Haps) ( <a href="#">LSTI</a> )
	Commission de programme en communication multilingue ( <a href="#">MULT</a> )
Commission de programme en langues et lettres françaises et romanes ( <a href="#">ROM</a> )	
Commission de programme en sciences et technologies de l'information et de la communication ( <a href="#">STIC</a> )	
Commission de programme en arts du spectacle ( <a href="#">THEA</a> )	

Responsable académique du programme : [Ralph Dekoninck](#)

## Jury

Président : **Philippe Bragard**

Secrétaire : **Laurent Verslype**

3e membre du jury restreint : **Alexander Streitberger**

## Personnes de contact

Conseillère aux études : **Fiorella Flamini**